

17 - Demande de classement de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : L'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 a fixé les critères de classement des offices de tourisme. Il abroge les précédentes normes de classement hiérarchisées en étoiles issues de l'arrêté du 12 janvier 1999 qui s'est révélé au cours du temps de moins en moins en phase avec les nouvelles clientèles. Les politiques touristiques s'inscrivent désormais dans le nouveau cadre défini par la loi de 2009 de développement et de modernisation des services touristiques laquelle met l'accent sur la qualité de l'offre. Il fallait proposer un nouveau positionnement de l'office de tourisme impliqué dans la stratégie de développement économique.

Selon cette approche trois niveaux ont été retenus :

- **Premier champ** : l'Office de Tourisme remplit les missions de base (accueil, information et animation des professionnels) auxquelles s'ajoute la conception de produits touristiques ;
- **Deuxième champ** : l'Office de Tourisme se consacre, outre les missions précédentes, à la promotion de la destination, la commercialisation de produits touristiques, la disponibilité des hébergements en ligne, l'évaluation de la fréquentation touristique ;
- **Troisième champ** : l'Office de Tourisme, en plus des missions précédentes, assure la promotion d'un territoire touristique, une contribution à l'élaboration de schémas de développement touristique locaux, la conception d'animations touristiques et le pilotage de l'observation des retombées socio-économiques.

La nouvelle grille annexée à l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié est construite sur les principes suivants :

- L'Office de Tourisme est positionné comme outil privilégié de la mise en œuvre de la stratégie de la destination laquelle constitue sa zone géographique d'intervention,
- Le dispositif de classement est structuré en trois catégories hiérarchisées. Elles définissent les structures organisationnelles «cibles» suivantes :
 - Catégorie 1 : cette structure est de type entrepreneurial. Elle est pilotée par un directeur répondant à un niveau de compétence ou d'expérience élevé. Elle exerce la plénitude des missions. Elle déploie, notamment, des actions de promotion internationales et nationales. Elle se dote d'une politique de qualité de service et mesure sa performance globale.
 - Catégorie 2 : cette structure est de taille moyenne. Elle propose des services variés aptes à générer des ressources propres. Elle développe une politique de promotion ciblée et inscrit ses actions dans une démarche de qualité de service rendu.
 - Catégorie 3 : cette structure est de petite taille. Elle remplit les missions de bases (accueil et information).

Ces définitions «cibles» positionnées en tête de la grille de critères, permettent de **positionner l'activité de l'Office de Tourisme classé dans une logique de résultats plus que de moyens.**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont au cœur de la réforme. Les trois niveaux catégoriels expriment des exigences variables. Cependant, a minima la mise à disposition d'un site internet polyglotte est requise. Sont également exigés l'équipement de bornes Wifi permettant l'utilisation d'outils de communication embarqués ainsi que la capacité de pouvoir animer une communauté d'internautes sur des réseaux sociaux.

Enfin, les critères de classement reflètent les engagements de services de l'office à l'égard des clientèles et l'adéquation de son organisation à ses missions. Ils expriment aussi son implication dans la mise en œuvre du tourisme durable. Les engagements sont obligatoirement affichés pour l'information des clientèles.

Cette réforme est entrée en vigueur le 24 juin 2011.

La Ville de Besançon et son office sollicitent le classement de l'Office de Tourisme et des Congrès en catégorie 1, la décision devant être prise par arrêté préfectoral.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la demande de classement de l'OTC en catégorie 1 sur la base du dossier instruit par l'OTC,

- à autoriser l'OTC à soumettre son dossier de demande de classement à M. le Préfet pour obtenir un arrêté de classement.

«M. Jean-François GIRARD : C'est à l'occasion de cette demande de classement que j'aimerais vous parler un petit peu, je vous l'avais promis d'ailleurs à tous, des résultats de notre fréquentation touristique 2011. La demande de classement de l'Office du Tourisme est une demande obligatoire puisque l'ancien classement en étoile a été abrogé et nous devons redéposer un dossier à la Préfecture pour obtenir une demande de classement en 1^{ère} catégorie. C'est pour moi l'occasion de vous parler bien évidemment de notre fréquentation touristique 2011. J'aimerais quand même remercier par cette intervention tous les services qui travaillent pour faire rayonner et pour faire venir les touristes à Besançon, bien évidemment à tout seigneur tout honneur je pense que l'Office du Tourisme a une grande partie à jouer dans cette bagarre, c'est l'organe de la Ville qui nous permet de travailler dur et bien entendu je n'oublie pas le Service Culture Tourisme avec le Département Tourisme qui travaille aussi en association avec l'Office du Tourisme et bien évidemment tous les services transversaux, je parle de la Voirie et des services généraux qui nous aident dans tous les endroits où leur intervention est importante. Les résultats touristiques 2011 sur le plan national globalement sont positifs, je pense que vous l'avez déjà vu dans les communiqués nationaux malgré une météo maussade sur l'été français. On peut retenir une fréquentation des étrangers à la hausse grâce en particulier aux clientèles émergentes, peut-être que Besançon en profitera un jour mais c'est en tout cas la région parisienne qui pour le moment en profite et les grandes régions touristiques, notamment les régions au bord de la mer. La hausse a profité à l'hébergement marchand, les hôtels, les campings et à la restauration ; d'une manière générale on constate une hausse des nuitées, je parle sur le plan français, les Français ont augmenté leurs dépenses. On note un bilan contrasté malgré tout selon les régions. Bien évidemment et je pense que c'est notre parti, c'est de choisir la qualité et la diversité de notre offre. Vous savez que les touristes sont particulièrement attirés par l'offre culturelle et événementielle des villes. Les vacanciers ont privilégié des hébergements de qualité et les mieux équipés. Sur le plan régional le contraste, disons les résultats sont un petit peu mitigés et les nuitées ont été moins nombreuses qu'en 2010. Malgré un nombre de touristes plus important il semble que les séjours aient été plus courts, peut-être par l'effet de la météo. En ce qui concerne la typologie des clients 30 % payant, 70 % chez l'habitant en non payant, l'origine des clientèles françaises, l'Ile de France on ne doit pas l'oublier c'est 21 %, la Franche-Comté 13 %, Rhône-Alpes 13 %, ce qui fait que 50 % de nos visiteurs régionaux sont issus de ces trois régions. Les moyens de transport, je ne vais pas trop vous assommer mais je pense que c'est important qu'on le dise, on reste 86 % avec la voiture et seulement 8 % avec le train. Dans les caractéristiques socio-professionnelles, on retrouve une clientèle qui a les moyens de continuer de prendre des vacances et on a 35 % de cadres et 40 % d'inactifs. Pour Besançon et le Grand Besançon, l'offre bien évidemment est importante. Je ne reviendrai pas sur le dynamisme de la Ville de Besançon avec son offre touristique et culturelle qui a évolué durant ces trois dernières années, je ne rappellerai pas l'année Vauban, l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, on y reviendra, la RAP de la Citadelle, la Rodia, la Cité des Arts et de la Culture, le programme des visites de ville et du patrimoine, les campagnes de communication, les projets du tram et de la Maison Victor Hugo, tout cela a fortement contribué à améliorer l'image de la Ville, une image qu'on disait un petit peu

insuffisante et positionne ainsi Besançon comme capitale régionale et véritable destination touristique. Le CRT en a fait la pierre angulaire de sa campagne pour les prochaines années, c'est développer le tourisme urbain à Besançon. En ce qui concerne notre capacité d'hébergement où on avait un déficit de qualité et de quantité, nous sommes passés de 1 300 chambres en 2008 à plus de 1 500 chambres en 2011, soit plus de 200 chambres supplémentaires principalement en trois étoiles, je ne vous donnerai pas les hôtels qui viennent d'ouvrir qui sont des hôtels de grande qualité. Et puis depuis 2008 les individuels aussi travaillent, 19 chambres d'hôte et 17 meublés de tourisme, ce qui fait une centaine de lits supplémentaires depuis 2008. Concernant la fréquentation, bien évidemment les gens sont venus à Besançon, leur premier rendez-vous c'est l'Office du Tourisme, on a ouvert l'Hôtel de Ville depuis 3 ans et la fréquentation touristique est passée en quelques années -notez bien ces chiffres- de 83 000 à 174 000 visiteurs, ce qui correspond à 500 personnes chaque jour accueillies, renseignées, informées sur les possibilités touristiques de notre Agglomération. La Citadelle, effet UNESCO, où en est-on ? Malgré des conditions climatiques peu favorables en juillet-août, quand même il faut le savoir, la fréquentation de la Citadelle est plus importante qu'en 2010 grâce notamment à une nouvelle politique d'animation mise en oeuvre par l'établissement public, on a accueilli 254 637 visiteurs en 2011 contre 233 000 en 2010. Je ne reviendrai pas sur le pic de fréquentation du mois d'août, 55 000, avec plus d'un tiers venu du Doubs, ce qui correspond à l'analyse nationale c'est que les Français visitent plus leur région et restent plus dans un tourisme de proximité qui pourrait être aussi un tourisme durable on va dire.

Les Musées du Centre, 3 grandes expositions, j'espère que vous les avez tous visitées, Montres et Merveilles au Musée du Temps, Charles Lapicque au Musée des Beaux-Arts, Le Corbusier au Musée des Beaux-Arts ; dans les deux Musées la fréquentation progresse par rapport à 2010 ; au Musée du Temps 4 200 entrées supplémentaires, pour vous donner un chiffre 36 850 entrées en 2011, au Musée des Beaux-Arts 54 000 en 2011, c'est 5 100 entrées de plus qu'en 2010. Dans les deux Musées septembre constitue le mois des records, plus de 6 000 entrées pour le Musée des Beaux-Arts, affluence que l'on peut expliquer par l'engouement des Journées du Patrimoine très bien organisées par le Service Culture-Tourisme et par notre Office du Tourisme.

Le camping, l'Office du Tourisme en a la gestion depuis 2011 est en constant réaménagement et nous avons une progression de 7 % en 2011, 12 000 nuitées en 2010 et 13 500 en 2011, progression liée à l'effet météo au printemps exceptionnel vous le savez mais surtout un retour des clientèles suisses et allemandes, et un allongement des séjours, une augmentation de 30 % des nuitées et nous avons acquis en 2011 quatre mobile home pour répondre favorablement aux attentes d'une clientèle beaucoup plus exigeante.

L'hôtellerie, c'est important pour notre clientèle de congrès et notre clientèle de visiteurs, toutes catégories confondues, est supérieure à 2010, les arrivées sont plus importantes, on note une progression tant des Français que des étrangers. Le cumul fait passer les arrivées de 304 000 en 2010 à 324 000 en 2011. Est-ce que vous avez une idée des nuitées sur Besançon ? 446 970 en 2010, 458 800 en 2011, soit une augmentation de 20 000 arrivées qui ont généré plus de 12 000 nuitées supplémentaires. Le taux d'occupation au mois de juin, a atteint un taux record, 73 %, meilleur taux depuis 2004, un mois de juillet exceptionnel, 25 % d'étrangers, je ne sais pas si vous vous êtes promenés dans les rues, si vous êtes allés dans les restaurants du centre-ville mais tous les gens disaient «ah cette année ça parle étranger!». Le tourisme d'affaires s'est également bien porté, on a recensé 11 470 congressistes pour 53 congrès avec 3 congrès de plus de 1 000 participants et 3 congrès de plus de 500 participants. Micropolis a enregistré sa meilleure année en type de fréquentation depuis sa création. Au vu de ces résultats je peux vous dire que l'effet UNESCO commence à se faire sentir et monte en puissance d'année en année, je vous signale qu'il a fallu 10 années pour monter en puissance à Lyon. Merci de votre attention.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci Monsieur GIRARD, quand il s'agit de bonnes nouvelles comme ça on en est très heureux, merci en tout cas de ce rapport très complet.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Merci Monsieur GIRARD pour ce rapport, c'est vrai qu'il était attendu, je déplore par contre simplement le fait qu'on n'ait pas eu une présentation power-point comme vous savez si bien les faire.

M. Jean-François GIRARD : Nous préparons le bilan à mi-mandat de notre plan développement touristique donc vous aurez en début d'année 2013 un power-point pour vous donner les résultats de notre développement touristique sur les premiers bilans.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je prends acte. A la fois il y a une satisfaction en ce qui concerne les étrangers au centre-ville, c'est vrai que j'ai pu moi-même constater effectivement que ça parlait un peu plus anglais que les autres années et c'est vrai que c'est une satisfaction et je pense que tous ici on ne peut que s'en réjouir. Par contre, malgré tout, je pense quand même que le problème important justement d'accès à la Citadelle, notamment pour les bus de tourisme à forte capacité, ce problème-là qui n'est pas résolu est dommageable. Je pense qu'il faut vraiment faire attention à cela car pour les cars de touristes, être freinés, ça n'est malheureusement pas une bonne chose. Je me posais aussi la question en matière d'hôtellerie. M. le Maire nous avait dit que le Conservatoire serait transformé en hôtel 4*, parce que nous savons quand même que nous manquons d'hôtels 4*, nous n'en avons pas un seul et je voulais savoir si vous avez la solution, est-ce que ce sera le cas, est-ce que le Conservatoire sera l'hôtel 4* qu'on nous a annoncé ou quels sont les projets en la matière? J'aimerais avoir une réponse, merci.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je rappellerai quand même Madame que dans le quartier de la Citadelle un fort bel hôtel qui est l'ancien couvent a été ouvert, est très fréquenté et c'est quand même un fleuron récent de notre ville qui est fort apprécié mais je vous laisse répondre Monsieur GIRARD.

M. Jean-François GIRARD : L'hôtellerie on va dire de charme a réellement beaucoup progressé pour la satisfaction de nos visiteurs, notamment étrangers, je pense aux Suisses, aux Allemands, aux Belges donc c'était important. Notre inscription au Patrimoine mondial nous obligeait bien évidemment à augmenter la qualité de notre offre et à encourager les privés à investir dans une hôtellerie de charme. Pour l'accès à la Citadelle la ligne 17 a considérablement amélioré son accès ; on n'a pas eu en 2011 de problèmes d'accès. Reste bien évidemment cette étude qui est en cours, menée par le Grand Besançon qui a déjà un premier rendu qui nous ouvre des pistes et bien évidemment dès que cette commission aura abouti nous vous ferons part de ses conclusions. Concernant le Conservatoire un appel d'offres a été lancé et le Cabinet du Maire et le Maire ont déjà reçu des acheteurs éventuels pour a priori développer une hôtellerie de charme en tout cas.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Pardonnez-moi Monsieur mais je voudrais simplement rappeler qu'il s'agira d'un bail emphytéotique.

M. Jean-François GIRARD : Bail emphytéotique oui, il faut bien évidemment laisser de la lisibilité à l'investisseur mais néanmoins pas forcément se dessaisir de tout notre patrimoine en général. J'aimerais quand même que vous consultiez ce document presse que vient de fabriquer et mettre au point l'Office du Tourisme avec l'aide du Service Communication de la Ville, c'est un document important qui partira avec les gens qui viennent et notamment avec tous les gens qui viennent faire des éductours notamment la presse, on a prochainement un éductour avec des gens de presse allemands, très important, une trentaine d'Allemands qui viennent visiter notre ville donc c'est un document de qualité. Je vous laisse l'apprécier, c'est un document que l'on n'avait pas à la Ville et c'était important qu'on le fabrique, je pense qu'il vous séduira en tout cas.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci Monsieur GIRARD.

M. Jean ROSSELOT : Madame le Maire-Adjoint, mes Chers Collègues, très rapidement, je remercie aussi Jean-François GIRARD pour son compte rendu d'une précision que je qualifierais de chirurgicale. C'est très bien mais je reste quand même sur ma faim parce qu'il a donné dans le quantitatif mais j'attendais quand même de connaître justement les chiffres de l'effet UNESCO, de savoir si on avait remonté la courbe en négatif pour passer dans le positif. Alors Lyon, 10 ans de montée en puissance, moi je prends un exemple que je connais bien, très contemporain du classement de la Citadelle, du jour au lendemain ce n'est pas 10 ans, c'est 39 % de plus, bon, et nous ça a été 4 % en 2010 en moins je crois mais il faudrait quand même que l'on ait une statistique. Je ne connais pas le pourcentage mais le chiffre donné me semble donner à penser qu'on n'a pas eu une grosse remontée et il faut s'interroger parce que dans tout classement, il faut ce qui va avec. Je continue de penser que ce qui va avec, c'est le pied de la Citadelle en particulier le dessus de la Grande Rue, or quand on voit cette place qui n'est pas du tout à la

hauteur des enjeux ! Il nous faudrait quand même quelques pourcentages qui nous donnent une indication sur le problème de savoir si l'on monte aussi un petit peu en puissance faute d'obtenir les fameux 30 % promis par Jean-Louis FOUSSERET. Je dirai juste un mot pour terminer sur ceci, je ne trouve pas de grandes orientations qui mettent notre ville en conformité avec les temps d'aujourd'hui, c'est-à-dire la mondialisation. On n'est pas si éloignés des marchés de Noël pour rester fascinés par les résultats de Strasbourg par exemple. A Strasbourg il y a encore peu d'années le mois de décembre était le mois le plus creux, maintenant le mois de décembre c'est le mois le plus complet dans les hôtels. 1 million de visiteurs dont 3 - 400 000 Asiatiques. Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est que vous ne vous appuyiez pas et je ne le comprends d'ailleurs pas non plus du Conseil Régional, de l'exécutif régional, sur le jumelage qui existe entre la Franche-Comté et une région de Chine qui s'appelle la région d'Anhui. On avait choisi la plus petite quand j'y étais mais elle fait quand même 60 millions d'habitants où une classe moyenne commence à se développer et comme le disait le Consul de Strasbourg -le rêve de tout chinois est un voyage en France dans sa vie-. Je ne comprends pas que vous ne créiez pas des synergies avec le Conseil Régional de Franche-Comté, à la faveur de cette relation qui d'ailleurs est entretenue et qui marche très bien, il y a des voyages très fréquents entre le Conseil Régional et les autorités d'Anhui pour développer, pour attirer, pour inviter les Chinois par exemple mais d'autres aussi à venir connaître notre région car les statistiques nationales montrent bien que pour les pays émergents la destination c'est Paris avec une ou de deux régions à connotation historique planétaire comme l'Alsace, comme la Bourgogne mais la Franche-Comté -et je ne le dis pas par plaisir- n'est pas connue au plan international. On aurait la possibilité de la faire connaître avec ce jumelage qu'entretient le Conseil Régional, qu'est-ce que vous attendez pour vous servir de ce jumelage, pour année après année amener des visiteurs de ces contrées lointaines, de ces pays d'Asie qui commencent à être très intéressés, très solvables et qui feraient découvrir un peu plus au plan international la Franche-Comté.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Vous me permettez de vous dire Monsieur ROSSELOT que, habitant près d'un hôtel bien connu du centre-ville, j'y vois des Chinois.

M. Philippe GONON : Nous avons suffisamment de points de friction pour souligner quand même la qualité du travail que vous nous avez permis de réaliser en matière de politique touristique puisque le Maire nous a ouvert par exemple le Conseil de la Citadelle. Je ne travaille pas avec l'Office de Tourisme mais je sais qu'il y a un foisonnement d'idées et de projets et donc c'est pour nous très agréable de travailler sur ce domaine avec vous et je pense que ce qu'a dit le Maire l'autre soir lors d'un Conseil de la Citadelle est révélateur de la qualité du travail que nous pouvons avoir sur un certain nombre de sujets. Il a dit «je suis très inquiet parce que je suis ce soir souvent d'accord avec Gonon» donc je me suis dit là, alors c'était peut-être un reproche je ne sais pas, et puisque nous sommes sur le sujet du tourisme il y a un point que je voudrais aborder, toujours dans ce même esprit, ça concerne le devenir de cet immense espace en centre-ville qui est l'ancien hôpital, on va l'appeler comme cela maintenant, l'ancien hôpital Saint-Jacques. Je sais que vous travaillez actuellement sur des études, des simulations, des projets donc je vais vous faire ma demande Madame, ce soir...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Laissez-le faire sa demande je vous prie ! Monsieur GONON faites votre demande, vous n'en ferez pas deux parce qu'il faut que l'on revienne au sujet de base !

M. Philippe GONON : Nous souhaiterions être associés à ces projets que vous allez étudier et mener sur le futur, je ne sais pas comment vous allez l'appeler, projet ex-Saint-Jacques.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Voilà, nous savons que vous avez des propositions en effet, nous en sommes informés et le Maire le sait aussi.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : J'ai eu la réponse attendue donnée par M. GIRARD et je vais en profiter pour faire quelques propositions. Je pense qu'avec l'avènement de la LGV nous avons là une formidable opportunité pour accélérer l'attractivité touristique de notre territoire. Je pense notamment que pour ce qui concerne l'accès de la Citadelle on pourrait par exemple étudier la solution de télécabine, c'est un mode à la fois écologique mais également une solution peu coûteuse.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Madame PEQUIGNOT, permettez-moi de vous dire qu'il y a déjà un groupe de travail à l'Agglomération sur ce sujet.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Mais j'ai le droit de faire des propositions !

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Alors continuez....

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : D'accord. Alors pour compléter ce que disait Jean ROSSELOT à l'instant, la Région a, il faut le savoir, lancé également un appel à projets, concernant notamment des structures type parcs d'attractions et je pense qu'en la matière j'avais déjà proposé ici au sein de ce Conseil la possibilité et je le redis, d'imaginer un parc d'attractions de dimension internationale qui donnerait enfin l'envie à des jeunes, des moins jeunes mais je pense quand même surtout aussi aux enfants parce qu'au niveau de notre ville, de notre territoire je pense que c'est aussi cette offre-là qui manque, une solution qui donnerait envie à des enfants de dire à leurs parents, à leurs grands-parents «je veux aller à Besançon». Je pense que là c'est un outil, nous avons énormément d'offres, nous avons un territoire magnifique mais je pense que là, au-delà du seul TGV parce que penser qu'avec le TGV ou le tramway on fera venir beaucoup plus de touristes, c'est déjà bien ce qu'on réalise mais je pense que là du coup on donne un produit, quelque chose qui va séduire les jeunes, les moins jeunes et je pense vraiment que c'est une piste à étudier sérieusement, d'autant plus que j'ai quand même été suivie sur ce plan-là au niveau régional, ce qui montre quand même que ce n'était pas inintéressant, merci.

Mme Catherine GELIN : Je vais reprendre et rebondir sur le projet des gares. J'ai eu la curiosité de chercher les sites sur les gares, les aménagements et ce qui se trouvait tout autour et j'ai trouvé des sites fort intéressants qui promouvaient beaucoup les communautés d'agglomération, les départements, les villes et je pense qu'un accent pourrait être fait tout particulièrement sur ces sites. Ceux que j'ai observés concernaient des communautés d'agglomération, des villes ou bien alors des départements qui mettaient en valeur leurs gares. Il se trouve que la gare Viotte est la gare référence encore pour de nombreuses personnes ; ils ignorent la gare LGV et une connaissance du trafic entre les deux avec valorisation du territoire me paraîtrait une chose intéressante d'autant que pour les étrangers en France on fait quelques kilomètres, on a toujours un point touristique intéressant à voir. Dans d'autres régions il faut faire 300, 400 kilomètres. Donc je pense que lorsque l'on vient de très loin on n'est pas regardant à faire deux heures ou trois heures de transport, on pourrait valoriser ma proposition de mettre en valeur les gares de Besançon et l'accueil à Besançon autour des sites SNCF, est-ce que c'est possible ? Je vais vous parler de Marseille ou de Montpellier ou de Strasbourg.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : On prend la remarque en compte Madame mais je rappelle que c'est aujourd'hui une demande de classement de l'Office de Tourisme mais nous prenons donc votre remarque en compte sans ouvrir le débat ici sur la question.

M. Pascal BONNET : Déjà je salue le choix qui a été fait d'installer une antenne de l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville parce que l'on voit quand même les résultats et c'est vrai que c'était essentiel pour le développement touristique de la Ville. Je voudrais rester sur la question de la LGV parce qu'il me semble intéressant justement de voir ce chiffre qui est le chiffre à l'année zéro de la LGV Rhin-Rhône de 86 % de voitures et je pense que l'on aura peut-être là une référence qui permettra à l'avenir de voir l'évolution du tourisme permise par l'arrivée de la LGV par une proportion plus nette à l'avenir de touristes venant en train. Je crois qu'il y a eu de toute façon, parce que j'ai pas mal assisté aux travaux du club TGV, un travail sur l'attractivité touristique à travers l'utilisation de l'arrivée de la LGV et je me souviens en particulier d'une présentation d'une personne qui venait de la Drôme qui faisait part de cette expérience comparable à la nôtre d'une région qui avait déjà un TGV mais qui n'avait pas une Ligne à Grande Vitesse repérée depuis Paris et le fait qu'elle soit repérée depuis Paris on en attend beaucoup même si aujourd'hui on est gêné à Besançon Ville par la durée beaucoup plus longue du trajet donc il me semble intéressant que l'on ait ce chiffre de départ et je voulais savoir si l'on avait à l'avenir des perspectives d'évaluation de l'évolution justement de la clientèle issue de la LGV.

M. Jean-François GIRARD : Bien évidemment on ne va pas revenir sur l'accueil en gare qui est important mais qui est pour le moment en véritable questionnement, on fait du benchmarking pour savoir sur quel type d'accueil les autres gares LGV fonctionnent. A l'Observatoire du Tourisme et à l'Office du Tourisme, on sera capable rapidement de pouvoir exploiter l'arrivée des gens par la LGV et de pouvoir un petit peu connaître l'évolution de la fréquentation.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci je ne vois plus de questions, je propose que nous passions au vote.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.